

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30/06/2022

N°46

Instauration d'une période transitoire en matière de sécurité sociale pour les travailleurs frontaliers et transfrontaliers en télétravail

Dans le cadre des discussions de l'Union Européenne, les États membres se sont entendus pour qu'une mesure de flexibilité fondée sur la force majeure soit mise place pendant la pandémie. Son objet était d'éviter, avec le recours accru au télétravail, un changement de législation applicable en matière de couverture sociale. Cette mesure a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022.

Ces flexibilités, qui ne sont plus justifiées par la situation sanitaire, ont vocation à s'éteindre. Il apparaît néanmoins nécessaire de prévoir une période transitoire, pendant laquelle rien ne change pour les travailleurs frontaliers, transfrontaliers et leurs employeurs en matière de couverture et cotisations sociales.

Cette période sera mise à profit pour identifier les possibles aménagements de règles existantes, sous réserve d'un consensus au niveau européen. Ainsi, l'application flexible des règles européennes de compétence en cas de télétravail est exceptionnellement

prolongée jusqu'au 31 décembre 2022, de façon à préparer une éventuelle évolution de ces règles dans les situations de télétravail transfrontalier.

Cabinet de Bruno LE MAIRE

Service de presse : 01 53 18 41 13

Mél : presse.mineco@cabinets.gouv.fr

Cabinet d'Olivier DUSSOPT

Service presse : 01 49 55 31 274

Mél : sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON

Service presse : 01 40 56 62 24

Mél : sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr

Cabinet de Gabriel ATTAL

Service presse : 01 53 18 45 37 / 44

Mél : presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)